

# MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



<b>COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER A 17H30</b>
---

- \* - \* -

**Présents & représentés : 37 présents, 2 représentés.**

<b>1</b>	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Rapport de la Commune sur la situation en 2021 en matière d'égalité femmes-hommes
----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	PREND ACTE
-----------------------------	------------

**PREND ACTE** du rapport annuel de la Commune portant sur la situation 2021 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

<b>2</b>	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022
----------	--------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	PREND ACTE
	À L'UNANIMITÉ

**PREND ACTE** de la communication du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022 ;

**VOTE** pour **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

<b>3</b>	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Loi climat et résilience : Refus d'inscription dans la liste des communes concernées par le recul de trait de côte
----------	--	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	À LA MAJORITÉ
Ayant voté contre	M. TOMASI et Mme OUDOT

**REFUSE** l'inscription de la commune de Saint-Raphaël sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à solliciter, Estérel Côte d'Azur Agglomération, pour lancer toute étude afin d'évaluer les impacts réels du changement climatique sur le recul du trait de côte.

4	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Désignation d'un référent anti-bureaucratie
---	------------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	PREND ACTE
	À L'UNANIMITÉ

**PREND ACTE** de la volonté de la Commune de contrôler ses propres procédures afin de garantir aux administrés une action concrète pour ne pas complexifier les procédures mises en œuvre dans le cadre du mandat municipal ;

**DÉSIGNE** en son sein un référent anti-bureaucratie ;

**DÉSIGNE** Monsieur Frédéric Heudiard, Adjoint délégué aux relations avec les usagers du service public, pour accomplir cette mission ;

**DIT** qu'il sera fait un rapport annuel au Conseil Municipal sur les mesures de simplification mises en œuvre au sein de l'administration municipale.

5	SUBVENTIONS	Mise en place d'une mission de contrôle concernant les associations subventionnées
---	-------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	---------------

**CRÉE** une mission d'information et de contrôle du respect des engagements pris par les associations subventionnées par la ville signataires d'une convention d'objectifs ;

**DÉSIGNE** trois élus pour accomplir cette mission : deux membres de la majorité et un membre ne faisant pas partie de la majorité ;

**DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des Collectivités territoriales ;

**CONSTATE**, après appel à candidatures, la présentation d'une candidature unique pour chaque groupe, comme suit :

- Mme RAMI
- M. SABY
- M. TOMASI

**SONT DONC DÉSIGNÉS :**

- Mme RAMI
- M. SABY
- M. TOMASI

**DIT** que les élus désignés présenteront un rapport de ladite mission lors de la dernière séance du Conseil Municipal de chaque année.

6	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention territoriale globale 2022 - 2026 - Adoption
---	---	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

7	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Avenant n° 1 à la convention d'anticipation foncière sur le territoire à enjeu « Le Printemps »
---	---------------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'anticipation foncière sur le territoire à enjeu « Le Printemps » annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer l'avenant n° 1 à la convention d'anticipation foncière sur le territoire à enjeu « Le Printemps ».

8	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Bilan annuel des affaires immobilières année 2021
---	---	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PREND ACTE</b>
-----------------------------	-------------------

**PREND ACTE**

9	DIVERS	Port du Poussaï - Tarifs d'usage des installations portuaires applicables pour l'année 2022
---	--------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les tarifs d'usage des installations portuaires applicables pour l'année 2022 dans le port du Poussaï et fixés conformément à l'article R. 5314-9 du Code des Transports.

10	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Plage de la Tortue - Demande d'agrément préfectoral pour maintien à l'année des établissements de plage
----	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet du Var l'obtention d'un agrément permettant d'autoriser le maintien en place, au-delà de la période d'exploitation définie dans la concession ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tous les actes relatifs au maintien des installations de plage à l'année.

11	ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS	Demande de transfert de gestion d'un bâti à usage de cabanon, de ses dépendances et d'ouvrages maritimes situés sur le domaine public maritime à Agay – pointe de la Baumette
----	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet du Var le transfert de gestion du domaine public maritime, d'une durée de trente ans, pour un bâti à usage de cabanon et ses dépendances ainsi que des ouvrages maritimes situés sur le domaine public maritime à Agay – Pointe de la Baumette ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte y afférent.

12	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Festivités de fin d'année - Modification des redevances d'occupation du domaine public
----	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**DÉCIDE** de la révision des redevances d'occupation du domaine public dues au titre des festivités de fin d'année 2021, comme suit :

Type	Redevance initiale	Redevance proposée	
		Pour la période du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022	Pour la période du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022 Soit par jour
Chalet du marché de Noël	780,00 €	600,00 €	20,00 €
Chalet alimentaire Esplanade	1 260,00 €	950,00 €	31,66 €
Manège enfantin	600,00 €	450,00 €	15,00 €
Trampoline	600,00 €	450,00 €	15,00 €
Patinoire	1 960,00 €	1 400,00 €	46,66 €
Grand roue	1 650,00 €	1 200,00 €	40,00 €

**APPROUVE** leur application pour les fêtes de fin d'année 2021,

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>13</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Harmonisation des tarifs du Marché République
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**FIXE** les tarifs, comme suit ;

- 12 €/m<sup>2</sup> exploités pour l'ensemble des commerçants pour un total mensuel de 3 638,40 €
- 12 €/m<sup>2</sup> pour l'ensemble des bénéficiaires des réserves et espaces dégustation/restauration, pour un total mensuel de 570 €.

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les recettes feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>14</b>	<b>FISCALITÉ</b>	Taxe annuelle sur les friches commerciales 2023
-----------	------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la liste des friches commerciales telle que proposée ;

**DÉCIDE** l'application de la taxe annuelle 2023 sur les friches commerciales ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer les documents correspondants ;

**DIT** que les recettes feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>15</b>	<b>CULTURE</b>	Partenariat « Développement durable et mobilité des artistes » avec la société FEN SAS
-----------	----------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de la convention cadre de partenariat ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer la convention ;

**APPROUVE** la mise à disposition de 160 invitations à la société FEN SAS à répartir sur l'ensemble des spectacles proposés par la Commune au cours

de l'exercice afin de lui permettre d'assurer la promotion de son soutien à l'action culturelle.

16	CULTURE	Festival Street-Art « Résonances urbaines » - Convention avec ENEDIS pour la réalisation d'une fresque artistique sur l'esplanade du débarquement au Dramont
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour la peinture de postes de transformation ENEDIS ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son adjoint délégué à signer ladite convention.

17	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention de commercialisation de produits culturels dans le cadre de l'exposition « Regards de Provence : Humour et Dérision »
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de commercialisation des produits culturels liés à l'exposition « *Humour et Dérision* » ;

**AUTORISE M. LE MAIRE**, ou son adjoint délégué, à signer cette convention, ainsi que tout document afférent ;

**DIT** que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

18	CULTURE	Musée Louis de Funès - Partenariat avec la Commune de Brignoles dans le cadre du « Printemps de la Culture »
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de prêt d'exposition avec la Commune de Brignoles, en vue d'exposer temporairement des œuvres de l'acteur ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention.

19	CULTURE	Musée Louis de Funès - Partenariat avec le CCAS
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention.

<b>20</b>	ENSEIGNEMENT	Convention d'utilisation temporaire des locaux scolaires
-----------	--------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de la convention type de mise à disposition de locaux scolaires ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son adjoint délégué à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées.

<b>21</b>	ENSEIGNEMENT	Reconstruction du Centre de Loisirs des Golfs
-----------	--------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PREND ACTE</b>
-----------------------------	-------------------

**PREND ACTE** du projet de reconstruction du Centre de Loisirs des Golfs ;

**PREND ACTE** de l'affectation de cet équipement à un public âgé de 3 à 6 ans.

<b>22</b>	AIDE SOCIALE	Bourse au permis de conduire - Extension des structures d'accueil de candidats retenus dans ce cadre pour effectuer 90 heures de bénévolat
-----------	--------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** l'extension du bénéfice de l'accueil de jeunes retenus au titre du financement du permis de conduire, sur la base d'une activité de bénévolat de 90 heures à l'Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer, en tant que de besoin, la convention tripartite avec ces nouveaux partenaires, et tout acte y afférent.

<b>23</b>	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Elections Professionnelles 2022 - délibérations concordantes Ville et CCAS de Saint-Raphaël pour les commissions administratives paritaires catégories A, B et C
-----------	------------------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la création d'une CAP unique telle que définie ci-dessus.

<b>24</b>	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Elections professionnelle 2022 - Délibérations concordantes Ville et CCAS de Saint-Raphaël - Comité Social Territorial
-----------	---	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la création d'un Comité Social Territorial unique pour les agents de la commune et du C.C.A.S de Saint-Raphaël.

<b>25</b>	PERSONNEL TITULAIRES STAGIAIRES LA F.P.T.	ET DE	Organisation du temps de travail - Avenant
-----------	--	----------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**ABROGE** et **REMPLECE** la délibération du 12 décembre 2001 ayant pour objet l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) par la présente délibération ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint délégué en charge des Ressources Humaines à signer le protocole sur le temps de travail et tout document s'y rapportant.

<b>26</b>	PERSONNEL TITULAIRES STAGIAIRES LA F.P.T.	ET DE	Modification du tableau des effectifs
-----------	--	----------	---------------------------------------

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que proposée ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>27</b>	PERSONNEL TITULAIRES STAGIAIRES LA F.P.T.	ET DE	Médecine du Travail - Avenant à la Convention de prestation de service - AIST 83 - 2022
-----------	--	----------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention entre la commune de Saint-Raphaël et l'AIST 83, sans modification des tarifs applicables pour l'année 2022 ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ledit avenant ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

28	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Règlement des indemnités forfaitaires et heures supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires participant aux opérations électorales
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**AUTORISE** le paiement des heures supplémentaires aux agents des catégories C et B titulaires et contractuels ;

**AUTORISE** la récupération des heures supplémentaires selon la réglementation en vigueur ;

**AUTORISE** le paiement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection aux agents titulaires et contractuels appartenant à la catégorie A selon les modalités ci-dessus exposées ;

**DIT** que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

39	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Mise à disposition de moniteurs en maniement d'armes - Convention entre la Commune de Saint-Raphaël et la Commune de Fayence
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de moniteurs en maniement d'armes à intervenir avec la Commune de Fayence ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention.

30	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Information de l'assemblée délibérante de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

**PREND ACTE** de la fin de détachement de Monsieur Jean MAHAUD - Ingénieur en Chef Hors Classe, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques (DGST).

31	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Mutualisation de la fonction de Directeur Général Adjoint des services « Grands Projets » Ville de Saint-Raphaël / Estérel Côte d'Azur Agglomération
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

**APPROUVE** la convention de mutualisation dans le cadre de l'emploi partagé du Directeur Général Adjoint des Services ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer ladite convention.

<b>32</b>	<b>ALIÉNATIONS</b>	Aliénation et destruction de gilets pare-balles
-----------	--------------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** l'aliénation et la destruction du matériel décrit ci-dessus ;

**DECIDE** de son retrait de l'inventaire communal.

<b>33</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>	Destruction de matériels abandonnés assimilables à des déchets
-----------	----------------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la destruction des matériels listés ci-dessus conformément aux réglementations en vigueur concernant l'élimination des déchets ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>34</b>	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	Destruction de biens
-----------	--	----------------------

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** la destruction des matériels listés ci-dessus à l'exception des 2 mange-debout, qui seront conservés.

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>35</b>	<b>CULTURE</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association ACCÈS SCÈNE
-----------	----------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 700 € à l'association « Accès Scène » ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

36	SUBVENTIONS	Convention d'objectifs-type à destination des associations sportives percevant une subvention supérieure à 23 000 €
----	-------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs-type entre la Commune et toute association sportive bénéficiaire de subventions supérieures à 23 000 € ;

**AUTORISE M. le MAIRE** ou son représentant à signer les conventions individualisées qui seront prises conformément à cette convention d'objectifs-type et plus généralement tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

37	SUBVENTIONS	Attribution de subventions exceptionnelles à l'association Golf et Tennis Club de Valescure - Convention d'objectifs 2022
----	-------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Golf et Tennis Club de Valescure pour le développement de ces écoles de golf et de tennis ;

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'association Golf et Tennis Club de Valescure pour l'organisation de la 54<sup>ème</sup> édition de l'Omnium Riviera ;

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Golf et Tennis Club de Valescure pour l'organisation de la 57<sup>ème</sup> édition de son tournoi Open de tennis ;

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'association Golf et Tennis Club de Valescure ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

38	SUBVENTIONS	Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives - correction d'une erreur matérielle
----	-------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
<b>N'ayant pas pris part au vote</b>	<b>M. HEUDIARD</b>

**APPROUVE** la correction de l'erreur matérielle contenue dans la délibération n°18 du 15 décembre 2021 ;

**FIXE** le montant de la subvention à attribuer à l'association Etoile Football Club Fréjus-Saint-Raphaël à la somme de 1 760 € ;

**DIT** que la recette en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

<b>39</b>	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Futnet Raphaëlois »
-----------	-------------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Futnet Raphaëlois ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

<b>40</b>	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Saint-Raphaël Judo »
-----------	-------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 800 € à l'association « Saint-Raphaël Judo » ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

<b>41</b>	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Sportive Raphaëloise de Gymnastique Rythmique (ASSR-GR)
-----------	-------------	--

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 460 € à l'association ci-dessus mentionnée ;

**DIT** que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

<b>42</b>	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention relative à la fourniture en carburant d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Régie des Ports Raphaëlois
-----------	--	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la fourniture de carburants pour les véhicules et les matériels d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ;

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la fourniture de carburants pour les véhicules du Centre Communal d'Action Sociale ;

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la fourniture de carburants pour les véhicules et les matériels de la Régie des Ports Raphaëlois ;

**AUTORISE M. LE MAIRE** à signer lesdites conventions et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

<b>43</b>	DIVERS	Approbation de la décision modificative n° 1 du budget primitif de l'Office du Tourisme
-----------	--------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
-----------------------------	----------------------

**APPROUVE** les dispositions adoptées par le comité de direction de l'office de Tourisme et formant sa Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2021.

<b>44</b>	DIVERS	Compte rendu de délégation de compétences accordées à Monsieur le Maire
-----------	--------	---

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PREND ACTE</b>
-----------------------------	-------------------

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes, au cours de la période allant du 23 avril 2021 au 14 février 2022, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le **01 MARS 2022**

**LE MAIRE,**

